

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1024 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 1024

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vull'ordonnance organique du 9 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Arrête

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. —Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-1154 du 25 juin 1947 réglant la profession d'architecte dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. (J. O. IL F. du 27 juin 1917, page 5914.). Art. 2. —Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des administratives.LIURETTE.